



Questions fréquemment

Guide à l'intention
des candidats



Ocean Community
Empowerment
and Nature

À propos d'OCEAN

Qu'est-ce que l'OCEAN ?

Ocean Community Empowerment and Nature (OCEAN) est un nouveau programme de subventions compétitives de l'aide publique au développement (APD). Ce programme, d'une durée de sept ans, permettra d'investir jusqu'à 60 millions de livres sterling. OCEAN soutiendra des propositions innovantes émanant de communautés côtières locales et visant à assurer la protection du milieu marin et à réduire la pauvreté dans le monde entier. Le programme a été lancé le 5 février 2024.

Pourquoi ?

Alors que la population mondiale dépend de la santé des océans, ce sont les initiatives communautaires qui ont le plus de chances d'avoir un impact positif. Pourtant, jusqu'à présent, il n'y a pas eu suffisamment de financements compétitifs pour les programmes qui s'attaquent aux problèmes marins et pour les organisations qui se concentrent spécifiquement sur les communautés locales et les organisations locales. OCEAN cherche à corriger ce déséquilibre et à soutenir les communautés côtières les plus durement touchées par le changement climatique.

Bien que 10 % de la population mondiale dépendent fortement des avantages nutritionnels, économiques et de la protection des côtes que l'océan fournit¹ et qu'il contribue à l'économie mondiale à hauteur de 1,5 billion de dollars américains²³, moins de 1 % (13 milliards de dollars américains) de cette valeur totale a été investi dans l'économie océanique par le biais de projets durables au cours de la dernière décennie.

Environ trois milliards de personnes dépendent de l'océan pour leur sécurité alimentaire et leurs moyens de subsistance, les habitants des pays en développement étant particulièrement tributaires de l'océan⁴. Dans le même temps, l'océan est confronté à des menaces graves et croissantes liées à la surexploitation, à la pollution, à la perte de biodiversité et au changement climatique.

Le financement du développement durable du milieu marin à l'échelle est essentiel pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de climat et d'Objectifs de développement durable (ODD). Malgré cela, la vie sous l'eau (ODD 14) n'a reçu que 0,01 % de l'ensemble des fonds des ODD provenant du financement du développement en 2019.⁵

L'économie des océans devrait croître plus rapidement que l'économie mondiale au cours de la prochaine décennie. Nous voulons que les bénéfices de cette croissance soient partagés avec les communautés côtières afin que des changements positifs et durables puissent être apportés à leurs moyens de subsistance et aux océans qui les entourent.⁶

¹ Selig, E R et al (2018), [Mapping global dependence on marine ecosystems](#), Conservation Letters 2019;12:12617 ; UN (communiqué de presse, 2017)

² Sumaila, U.R., M. Walsh, K. Hoareau, A. Cox, et al. (2020), *Ocean Finance : Financing the Transition to a Sustainable Ocean Economy*, Washington, DC : World Resources Institute.

³ Economist Impact (2022) *Pourquoi nous devons nous attaquer à la crise du financement des océans*

⁴ <https://www.oecd.org/ocean/topics/developing-countries-and-the-ocean-economy/>

⁵ Pour plus d'informations sur cette question, voir [SDG14 Financing Landscape Scan : Tracking Funds to Realize Sustainable Outcomes for the Ocean](#) (2022), Livre blanc, Washington DC : Friends of Ocean Action et Banque mondiale

⁶ Pour plus d'informations sur cette question, voir [L'économie de l'océan en 2030](#) sur le site de l'OCDE.

Quel est le montant des subventions disponibles ?

Le premier appel à propositions a été ouvert le 5 février 2024 et deux enveloppes de financement sont disponibles. Les subventions communautaires, d'un montant maximum de 250 000 £, financeront des projets menés par des organisations locales de petite ou moyenne taille, situées dans le pays et dont les revenus annuels sont inférieurs à 1 million de livres sterling. Les subventions de partenariat, d'un montant compris entre 250 000 et 3 millions de livres, seront accordées à des organisations de taille moyenne ou grande qui s'associent à des organisations locales et ont la capacité de mener des projets à grande échelle.

- La date de clôture pour les subventions communautaires est le 18 mars 2024, 22:59 GMT (23:59 BST).
- La date de clôture pour les subventions de partenariat est le 2 avril 2024, 22:59 GMT (23:59 BST).

Qu'est-ce que le Fonds pour la planète bleue ?

OCEAN fait partie du Fonds pour la planète bleue (BPF), une initiative britannique de 500 millions de livres sterling qui aide les pays en développement à protéger les océans et à réduire la pauvreté. Le BPF est géré conjointement par le ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (Defra) et le Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO). L'administrateur de la subvention pour OCEAN est NIRAS.

Quels types de projets seront financés par OCEAN ?

Un financement est disponible pour les projets qui se concentrent sur ces deux aspects :

Protection du milieu marin : Les demandes doivent être axées sur la protection du milieu marin. Cela peut être directement lié à l'un des sept résultats clés suivants du Fonds pour la planète bleue, mais ce n'est pas une obligation :

- Zones marines protégées (ZMP) et autres mesures de conservation efficaces (MCEO) ;
- Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) ;
- Pêche internationale et pêche à grande échelle ;
- Pollution marine ;
- Habitats marins essentiels ;
- Pêche artisanale ;
- Aquaculture durable.

Réduction de la pauvreté : Les candidatures doivent également porter directement ou indirectement sur la réduction de la pauvreté, en tenant compte des effets disproportionnés du changement climatique et de la perte de biodiversité sur les femmes et les filles, les personnes vivant dans la pauvreté et les groupes marginalisés.

Informations pour les candidats

Qui peut poser sa candidature ?

OCEAN accueille les candidats travaillant dans des pays éligibles à l'aide publique au développement (APD). Pour obtenir la liste complète des pays actuellement éligibles à un financement, veuillez vous référer à l'annexe A de notre guide du candidat ou nous contacter à l'adresse helpdesk@oceangrants.org.uk.

Nous sommes particulièrement intéressés par des propositions émanant d'organisations nationales travaillant avec des communautés côtières difficiles à atteindre dans le monde entier.

Nous souhaitons également entendre les organisations de la société civile (OSC), les organisations à but non lucratif, les organisations non gouvernementales (ONG) et les institutions universitaires/de recherche. Les agences gouvernementales, les organisations intergouvernementales et les organisations travaillant dans le secteur privé sont encouragées à s'associer à une organisation à but non lucratif, mais ne peuvent pas être l'organisation chef de file.

Les candidats doivent fournir un certificat d'enregistrement confirmant qu'ils ont l'autorisation du gouvernement hôte de travailler dans le(s) pays proposé(s). Si vous n'êtes pas en mesure de fournir ce document, mais que vous sollicitez une subvention communautaire inférieure à 100 000 £, vous devrez fournir une lettre de soutien du gouvernement du pays d'accueil ou de l'OGAF pour prouver que vous êtes une organisation à but non lucratif opérant dans le pays. Ce document devra être téléchargé sur Flexi-Grant.

Qu'est-ce qu'une organisation "chef de file" ou "partenaire" ?

Une organisation "chef de file" est une organisation qui gèrera la subvention et coordonnera la réalisation du projet, en acceptant les conditions générales de la subvention au nom du projet. C'est l'organisation qui soumet la demande via le portail de candidature en ligne - Flexi-Grant. Les organisations chefs de file peuvent créer des partenariats avec d'autres organisations pour soutenir la mise en œuvre de leurs projets.

Les organisations partenaires jouent un rôle formel dans le projet, dans le cadre d'une relation avec une organisation chef de file. Cela peut impliquer des frais de personnel, des responsabilités en matière de gestion budgétaire et la responsabilité de soutenir et de réaliser les activités du projet.

Quel montant mon organisation peut-elle demander ?

Les candidats aux subventions communautaires peuvent demander jusqu'à 250 000 livres sterling, tandis que les candidats aux subventions de partenariat peuvent demander entre 250 000 et 3 millions de livres sterling. Les projets doivent déterminer le montant du financement dont ils ont besoin pour mener à bien leur projet et s'assurer qu'ils sont en mesure de démontrer un bon rapport qualité-prix dans leur demande. Obtenir un bon rapport qualité-prix signifie utiliser les ressources de la meilleure façon possible pour obtenir les résultats souhaités.

En outre, la valeur annuelle de toute demande de subvention ne doit pas être supérieure à 50 % du revenu annuel de l'organisation chef de file (calculé comme la moyenne des deux dernières années des comptes de l'organisation pour les subventions communautaires et des trois dernières années pour les subventions de partenariat). Par exemple, si votre demande de projet

porte sur 250 000 £ (75 000 £ la première année, 125 000 £ la deuxième année et 50 000 £ la troisième année), vous serez évalué sur la base de la valeur annuelle la plus élevée, soit 125 000 £. Votre organisation devra donc justifier d'un revenu annuel moyen d'au moins 250 000 £ par an.

Si vous n'êtes toujours pas sûr et que vous souhaitez parler à quelqu'un, contactez helpdesk@oceangrants.org.uk.

Quelle est la durée du projet ?

Les projets peuvent durer d'un an au 31 mars 2029. Les projets à plus long terme sont encouragés, mais il faut savoir que les activités du projet doivent être terminées avant le 31 mars 2029.

Quand mon organisation peut-elle poser sa candidature ?

Le premier appel à propositions pour les subventions communautaires et de partenariat s'ouvre le 5 février 2024.

- La date de clôture pour les subventions communautaires est le 18 mars 2024, 22:59 GMT (23:59 BST).
- La date de clôture pour les subventions de partenariat est le 2 avril 2024, 22:59 GMT (23:59 BST).

Comment mon organisation peut-elle poser sa candidature ?

Les candidats sont invités à envoyer leurs propositions par le biais d'un système en ligne appelé Flexi-Grant, accessible sur le site web d'OCEAN (oceangrants.org.uk). Le formulaire de candidature comprendra une série de questions auxquelles les projets devront répondre. Tous les documents relatifs à Flexi-Grant peuvent être téléchargés sur la plateforme et une liste de contrôle sera fournie. Ces documents sont également disponibles sur le site web d'OCEAN. Cependant, toutes les demandes doivent être soumises via Flexi-Grant dans la mesure du possible. Pour les subventions communautaires, les demandes peuvent être soumises par courrier électronique uniquement si le demandeur a contacté l'équipe d'administration des subventions d'OCEAN via le Helpdesk pour en faire la demande.

Si vous rencontrez des difficultés pour déposer votre candidature, si vous ne pouvez pas utiliser Flexi-Grant ou si vous souhaitez demander à soumettre votre candidature par courrier électronique, vous pouvez nous contacter à l'adresse helpdesk@oceangrants.org.uk et un membre de l'équipe d'administration des subventions d'OCEAN vous contactera.

Un lien pour accéder à Flexi-Grant est disponible sur notre site web : oceangrants.org.uk

Pour plus d'informations, suivez-nous sur :

[LinkedIn](#)

[Twitter](#)

[Facebook](#)

(en

anglais)

Comment les candidats seront-ils soutenus ?

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide pour votre candidature et que vous ne trouvez pas la réponse dans les documents d'orientation, vous pouvez contacter un membre de l'équipe d'administration des subventions OCEAN via notre helpdesk et nous répondrons à votre demande dans un délai de cinq jours ouvrables.

Si vous préférez discuter de votre question avec un membre de l'équipe OCEAN plutôt que par courriel, contactez-nous en utilisant l'un des courriels ci-dessous pour demander un appel.

Les coordonnées du service d'assistance sont indiquées ci-dessous :

- Questions générales et demandes de soutien : helpdesk@oceangrants.org.uk

Les candidats seront également invités à participer à des webinaires d'apprentissage réguliers et à des sessions de soutien organisées par les administrateurs de subventions afin de les aider à développer leurs concepts et leurs demandes. Veuillez consulter notre site web pour connaître les dernières mises à jour et les événements les plus récents.

Comment les bénéficiaires seront-ils soutenus ?

Les bénéficiaires rejoindront une communauté axée sur l'apprentissage mutuel, le soutien par les pairs et la mise en réseau, animée et soutenue par l'équipe d'OCEAN. Ils auront également accès à une plateforme d'apprentissage et de mise en réseau disponible en anglais, français, portugais et espagnol, où ils pourront échanger des ressources et des idées avec d'autres membres. Une invitation à cette plateforme sera envoyée aux bénéficiaires dès l'attribution de la subvention. Des webinaires de soutien seront également organisés par les administrateurs de subventions afin d'aider les bénéficiaires à mettre en œuvre leurs projets avec succès.

L'assistance fournie aux candidats par l'intermédiaire du Helpdesk OCEAN sera également disponible pour les bénéficiaires de subventions. Tout ce que les bénéficiaires doivent faire pour demander de l'aide pour leur projet est de contacter l'équipe d'administration des subventions d'OCEAN par l'intermédiaire de son service d'assistance.

Les coordonnées du service d'assistance sont indiquées ci-dessous :

- Questions générales et demandes de soutien : helpdesk@oceangrants.org.uk

Comment puis-je contacter OCEAN si j'ai d'autres questions ?

Vous souhaitez en savoir plus, vous avez besoin d'aide, vous n'êtes pas sûr de pouvoir postuler ou vous avez d'autres questions sur le processus, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : helpdesk@oceangrants.org.uk.

Conditions d'application

Quels sont les critères de financement ?

Les fonds seront attribués dans le cadre d'une procédure ouverte et transparente, sur la base de critères clairs. Les demandes seront notées et recommandées pour la sélection par un comité d'experts en matière de marine et de développement. Un retour d'information sera fourni à tous les candidats à chaque étape, quelle que soit leur réussite.

Les critères de sélection et d'éligibilité figureront dans la note d'orientation à l'intention des candidats, dont la publication est prévue pour le début de l'année 2024.

Où notre projet doit-il être basé ?

Tous les projets doivent être mis en œuvre dans des pays éligibles à l'aide publique au développement (APD). Pour plus d'informations, veuillez consulter l'annexe A de notre guide du candidat ou nous contacter à l'adresse suivante : helpdesk@oceangrants.org.uk

Quels types d'organisations peuvent poser leur candidature ?

Nous sommes particulièrement intéressés par des propositions émanant d'organisations nationales travaillant avec des communautés côtières difficiles à atteindre dans le monde entier.

Nous souhaitons également entendre les organisations à but non lucratif, les organisations non gouvernementales (ONG) et les institutions universitaires ou de recherche. Les agences gouvernementales et les organisations travaillant dans le secteur privé sont encouragées à s'associer à une organisation à but non lucratif, mais ne peuvent pas agir en tant qu'organisation chef de file.

Les candidats doivent fournir un certificat d'enregistrement légal prouvant qu'ils ont l'autorisation du gouvernement hôte de travailler dans le(s) pays proposé(s). Si vous n'êtes pas en mesure de fournir ce document, mais que vous sollicitez une subvention communautaire inférieure à 100 000 £, vous devrez fournir une lettre de soutien du gouvernement du pays d'accueil ou de l'OGAF pour prouver que vous êtes une organisation à but non lucratif opérant dans le pays. Ce document devra être téléchargé sur Flexi-Grant avec votre demande.

Quel est l'exercice financier d'OCEAN ?

Les candidats doivent savoir que les budgets des projets doivent suivre l'exercice financier du gouvernement britannique, qui s'étend du 1er avril au 31 mars de chaque année. Vous devez en tenir compte dans la conception de votre projet et de votre candidature et, dans la mesure du possible, organiser vos activités en conséquence.

Les subventions seront versées en quatre tranches trimestrielles, les trois premières à l'avance en avril, juillet et octobre, et la dernière à terme échu en mai. Les fonds ne peuvent pas être reportés d'un exercice à l'autre. Il convient donc d'éviter les dépenses importantes entre janvier et mars de chaque année, car tout déficit ne pourra pas être reporté sur l'exercice suivant.

Dépôt d'une demande

Dans quelles langues pouvons-nous soumettre notre candidature ?

Les formulaires de demande et les pièces justificatives sont acceptés dans les langues suivantes :

	Subventions communautaires	Subventions de partenariat
Formulaire de demande et modèles fournis	<ul style="list-style-type: none"> • Anglais • Français • Portugais • Espagnol 	<ul style="list-style-type: none"> • Anglais
Documents justificatifs à télécharger	<ul style="list-style-type: none"> • Anglais • Français • Portugais • Espagnol 	<ul style="list-style-type: none"> • L'anglais. Les traductions non officielles sont acceptées. Seuls les rapports financiers peuvent être soumis en français, portugais ou espagnol.

Les candidats qui éprouvent des difficultés à satisfaire aux exigences linguistiques énoncées sont invités à nous contacter par courrier électronique à l'adresse helpdesk@oceangrants.org.uk.

Veillez noter que pour les subventions communautaires uniquement, il sera possible de répondre à certaines questions de votre candidature à l'étape 1 par le biais d'un fichier audio ou vidéo au lieu d'un document écrit à télécharger sur Flexi-Grant. Veuillez noter que le comité d'experts chargé d'évaluer les projets recevra une transcription de votre fichier audio ou vidéo et que, par conséquent, seules les informations communiquées oralement seront évaluées.

Nous avons contacté le bureau de l'OEDT le plus proche pour discuter de notre projet, mais nous n'avons pas encore reçu de réponse. Pouvons-nous encore poser notre candidature ?

Oui, vous pouvez le faire. Vous ne serez pas pénalisé si vous n'êtes pas en mesure de soumettre les commentaires de l'ambassade ou du haut-commissariat britannique avec votre demande, à condition que vous ayez essayé de les contacter suffisamment tôt pour permettre un engagement. Vous pouvez le prouver par une copie pdf de la chaîne de courriels avec l'ambassade ou le haut-commissariat ou par une autre forme de preuve de contact. Ce document devra être téléchargé sur Flexi-Grant.

Nous n'avons pas de certificat d'enregistrement. Pouvons-nous quand même déposer une demande ?

Uniquement si vous sollicitez une subvention communautaire inférieure à 100 000 £, auquel cas vous devrez fournir une lettre de soutien du gouvernement du pays d'accueil ou du poste de l'OGCF pour prouver que vous êtes une organisation à but non lucratif opérant dans le pays. Ce document devra être téléchargé sur Flexi-Grant.

Où trouver la liste des pays éligibles ?

Veillez consulter l'annexe A de la note d'orientation à l'intention des candidats. Si vous n'êtes toujours pas sûr, envoyez-nous un courriel à l'adresse suivante : helpdesk@oceangrants.org.uk.

Comment calculer le revenu annuel de notre organisation ?

Il s'agit d'une moyenne des comptes des deux dernières années pour les demandes de subventions communautaires et des trois dernières années pour les demandes de subventions de partenariat.

Pouvons-nous nous associer à une agence des Nations unies ?

Les agences gouvernementales et les organisations intergouvernementales, telles que les agences des Nations unies, peuvent être des organisations partenaires mais ne peuvent recevoir aucun financement d'OCEAN. Elles ne peuvent fournir qu'un partenariat en nature.

Nous représentons une agence gouvernementale ou une organisation intergouvernementale, telle qu'une agence des Nations unies. Pouvons-nous poser notre candidature ?

Malheureusement, les agences gouvernementales et les organisations intergouvernementales, telles que les agences des Nations unies, ne sont pas éligibles en tant qu'organisation chef de file, mais sont les bienvenues en tant qu'organisation partenaire. Elles ne sont pas éligibles au financement d'OCEAN mais peuvent fournir un partenariat en nature.

Nous représentons une organisation, une entreprise ou un organisme du secteur privé. association d'entreprises. Pouvons-nous poser notre candidature ?

Malheureusement, les organisations du secteur privé, les entreprises ou les associations d'entreprises ne sont pas éligibles en tant qu'organisations chefs de file, mais elles peuvent être

des organisations partenaires. Dans le cas d'une subvention de partenariat, il doit y avoir plus d'une organisation partenaire.

Notre projet est basé dans un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Pouvons-nous poser notre candidature ?

Les projets basés dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS) sont éligibles ; toutefois, les projets demandant à travailler dans un PRITS doivent clairement démontrer qu'ils ont besoin d'un soutien plus important, ce qui sera évalué. La raison de travailler dans un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure pourrait être d'opérer dans des zones de grande importance pour l'environnement marin et l'adaptation au climat, ou lorsqu'il y a un besoin évident d'égalité des sexes et d'inclusion sociale. Les demandes de projets basés dans une UMIC doivent démontrer qu'ils vont :

- faire progresser les connaissances, les preuves et l'impact dans les pays les moins avancés ou à faible revenu ; ou
- contribuer à un bien public mondial, par exemple en améliorant notre compréhension ou en développant les connaissances sur la gestion durable et la protection des océans ; ou
- contribuer à des avancées sérieuses et uniques sur une question marine cruciale en raison des circonstances spécifiques de l'UMIC, qui ne pourraient pas être réalisées ailleurs.